

## Rapport spécial du Président du Conseil d'administration

### RENDANT COMPTE DES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE DANS LA SOCIÉTÉ (ARTICLE L. 225-37 ET 225-68 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Conformément aux articles L. 225-37 et 225-68 du Code de commerce, je vous rends compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne en place dans votre société.

## Le Conseil d'administration

### PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Composition

Le Conseil est composé actuellement de huit Administrateurs nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de deux ans.

#### Évolution de la composition du Conseil en 2005

L'Assemblée Générale du 19 avril 2005 a renouvelé les mandats d'Administrateurs de Alain Dupont, Christian Balmes, Olivier Bouygues, la société Bouygues, Thierry Montouché et Michel Roulet. Les mandats de Michel Derbesse et Philippe Gresset venus à échéance n'étaient pas re-présentés.

#### Modifications de la composition du Conseil proposées à l'Assemblée

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 19 avril 2006 de renouveler pour une période de deux ans les mandats de Olivier Poupard-Lafarge et Patrick Le Lay.

#### Réunions

Le Conseil d'administration se réunit en séance ordinaire en principe deux fois par an (février et septembre). En février, le Conseil arrête les comptes de l'exercice précédent, il examine les axes stratégiques des métiers et du Groupe ; en septembre, il s'informe sur l'activité du premier semestre, examine les comptes du premier semestre, analyse l'activité et les résultats estimés de l'exercice et de l'année suivante. D'autres réunions du Conseil (juin et septembre) se tiennent lorsque l'activité du Groupe ou des événements le requièrent. L'ordre du jour du Conseil des séances ordinaires est divisé en général en trois parties : activité et perspectives ; examen des comptes ; questions juridiques. Un dossier consacré à ces questions est remis à chaque Administrateur.

#### Comité et collège

Le Conseil est assisté dans l'exécution de sa mission par un comité des comptes et un collège des rémunérations.

#### BILAN DE L'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2005

Au cours de l'exercice 2005, le Conseil s'est réuni deux fois. Le taux moyen de présence de ses Administrateurs a été de 89 %.

De l'historique des réunions du Conseil en 2005, on peut extraire ici les éléments essentiels. Le Conseil a arrêté les comptes annuels et semestriels après rapport du comité des comptes, pris connaissance des états financiers, fixé le montant et les modalités de paiement du dividende et approuvé la note d'information du programme de rachat d'actions. Il a en particulier ouvert la possibilité de recevoir le dividende en actions.

Le Conseil a décidé de proposer à l'Assemblée Générale le renouvellement du mandat de six Administrateurs. Il a examiné l'évolution de chacune des activités du Groupe, les orientations stratégiques et notamment celle concernant les activités industrielles et leur stratégie d'acquisition induite, les investissements de l'année (dont les acquisitions réalisées en 2004 et leur impact en termes de productions, de réserves de granulats et de chiffres d'affaires), le budget d'investissements de l'exercice 2005 (les dossiers d'acquisitions à l'étude), la politique générale de certification qualité environnement, les résultats en matière de sécurité, le développement des activités de recyclage de matériaux. Le Conseil a examiné, le 6 septembre 2005, les principales options choisies, les états financiers du premier semestre 2005 en normes IFRS et françaises, a constaté le très faible impact sur les comptes de ces nouvelles normes, notamment du fait que Colas avait anticipé ces changements et fait évoluer sa comptabilité régulièrement en retenant les méthodes préférentielles qui convergeaient vers ces normes. Il a approuvé l'adhésion de Colas à un Plan d'Épargne Collectif pour la Retraite du groupe Bouygues.

## FONCTIONNEMENT DES COMITÉ ET COLLÈGE MIS EN PLACE PAR LE CONSEIL

Les attributions et les règles de fonctionnement sont définies par le règlement intérieur du Conseil.

### Le comité des comptes

Décidé fin 2002 et créé en février 2003, le comité des comptes examine, avant présentation au Conseil, les comptes semestriels et les comptes annuels. Il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement de ces comptes et vérifie les procédures internes de collecte et de contrôle des informations concourant à leur établissement. Il pilote l'attribution des mandats de commissariat aux comptes.

Le comité des comptes est composé de Olivier Poupard-Lafarge (Président), Christian Balmes et Thierry Montouché.

Le comité des comptes s'est réuni à deux reprises, en février et en septembre 2005. Le taux de présence des membres a été de 100%. Au cours de ses réunions de février et septembre 2005, le comité des comptes a notamment examiné le bilan consolidé d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004 du groupe Colas et les comptes à fin juin 2005 établis pour la première fois selon les normes IFRS. En septembre, il a examiné les règles retenues pour la comptabilisation du contrat PFI de Portsmouth (comptabilisation selon la méthode de l'avancement des travaux et sous forme de reconnaissance d'une créance financière à l'actif du bilan).

### Le collège des rémunérations

Créé le 17 avril 1991, il a pour mission de proposer au Conseil la rémunération à allouer au Président-Directeur Général, ainsi que les avantages mis à sa disposition. Il est composé aujourd'hui d'Olivier Poupard-Lafarge et Olivier Bouygues. Il se réunit chaque année. La dernière réunion a eu lieu en février 2005 pour examiner la rémunération du Président.

## LE CONTRÔLE INTERNE DE LA SOCIÉTÉ

La société Colas, en tant que société de tête d'un groupe de 505 sociétés réparties dans une quarantaine de pays, met en œuvre des procédures de contrôle interne, en particulier dans les domaines comptable et financier, au service de ses orientations stratégiques, afin de s'assurer que les informations comptables et financières reflètent avec sincérité l'activité de la société et du Groupe, et de veiller à ce que les actes de gestion, la réalisation des opérations, le comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le respect de la réglementation et des règles et principes directeurs auxquels la société Colas se conforme. Comme pour tout système de contrôle, la société ne peut garantir totalement que les risques qu'il vise à supprimer sont totalement éliminés.

## L'ORGANISATION DU GROUPE

L'organisation du Groupe est basée sur les principes suivants :

- une activité filialisée : la quasi-totalité de l'activité est réalisée par des filiales en général détenues à 100% par Colas SA, à l'exception de quelques agences situées en Afrique de l'Ouest, dans l'Océan Indien et en Europe centrale ;
- une forte décentralisation, afin de placer la prise de décision au niveau le plus pertinent et efficace : elle repose sur un nombre limité de niveaux hiérarchiques – en général, trois niveaux principaux de responsabilité. Chaque responsable exerce ses fonctions dans le cadre de délégations de pouvoirs ;
- une responsabilité économique et financière qui s'exerce dans le cadre d'entités juridiques indépendantes (identité de périmètre juridique et financier) ;
- un contrôle régulier, périodique, des actions et des résultats par rapport à des objectifs définis et suivis dans des documents élaborés à dates régulières sur la base de principes, de règles et de procédures de gestion communs et identiques qui sont suivis par la totalité des sociétés et des collaborateurs du Groupe.

En France comme à l'international, l'activité est réalisée par des centres de travaux ou des unités industrielles qui opèrent sur un territoire géographiquement défini (par exemple un département en France), dirigés chacun par un responsable opérationnel et ses équipes qui visent à atteindre des objectifs financiers et qualitatifs.

Ces centres sont fédérés par des filiales régionales (en France) et/ou nationales (à l'international). Ces filiales sont dotées chacune d'un organe de direction – en général, président et directeurs fonctionnels en charge d'animer, de développer et de contrôler l'ensemble de l'activité de leur société.

Six directeurs généraux animent, supervisent et contrôlent ces filiales. Trois sont en charge de l'international, trois sont en charge, chacun, d'une marque de filiale routière et de filiales à activité spécialisée.

Cette organisation peut tenir compte de certaines spécificités (pays, activité, taille).

L'ensemble des filiales et les directeurs généraux bénéficient de l'assistance des directions fonctionnelles de Colas SA qui apportent leur expertise (audit interne, comptabilité et consolidation, communication, finance, juridique, matériel, recherche et développement, ressources humaines et systèmes d'information). Ces directions définissent et font évoluer les règles et les procédures du Groupe dans leur domaine. Elles travaillent en étroite collaboration avec les directeurs fonctionnels des filiales. Des réunions rassemblent au moins une ou plusieurs fois par an tous les responsables d'une discipline du Groupe afin d'échanger, de diffuser l'information, de mettre à jour les connaissances.

Dans ce contexte, l'ensemble des dirigeants s'attachent à ce que l'importance du contrôle interne soit au centre des préoccupations des collaborateurs dans les sociétés qui constituent le Groupe (anciennes ou nouvelles). La stratégie menée depuis de nombreuses années est une stratégie de croissance et de développement conduite avec prudence, rigueur et maîtrise. Le principe de transparence du contrôle interne aide au respect de ces principes. Le par-

tage de ces principes s'appuie sur la compétence des collaborateurs qui, pour un grand nombre, ont une forte ancienneté, engendrée par un système basé sur la promotion interne régulière, ou qui ont rejoint le Groupe suite aux nombreuses acquisitions réalisées, et qui partagent ces valeurs, déjà présentes dans les sociétés acquises et/ou acquises après leur entrée dans le Groupe. Enfin, des membres de la direction générale et des directions fonctionnelles (finance, comptabilité, juridique) sont présents au sein des conseils d'administration des sociétés les plus importantes.

## LES OBJECTIFS, PROCÉDURES DE CONTRÔLE ET RISQUES

Les procédures de contrôle sont reliées à des objectifs définis régulièrement et compatibles avec les stratégies régionales arrêtées et mises en œuvre. Ces objectifs sont définis lors de deux exercices de prévisions appelés budgets. Ces budgets sont établis par filiale et par direction générale (deux fois par an : en janvier, réactualisés en septembre), incluant chiffre d'affaires, résultats, indicateurs financiers principaux. Ces budgets constituent des engagements sur les objectifs de l'exercice, examinés et approuvés par la Direction Générale. Ils sont complétés par les budgets d'investissements de matériels (investissements corporels) de l'exercice présentés par chaque filiale et examinés avec les budgets et des plans stratégiques à trois ans comportant des prévisions de niveau d'activité et de résultat.

### Risques majeurs généraux

Colas est membre d'un comité de management des risques majeurs organisé et géré par sa maison mère Bouygues dont la mission consiste à renforcer l'identification et la maîtrise de risques majeurs. Ce comité se réunit quatre fois par an. Ses travaux portent sur l'analyse des risques, la gestion des crises et la formation. Des journées de formation ont été organisées au bénéfice de 73 dirigeants du Groupe en 2005 (67 travaillant en métropole, 4 dans les départements et territoires d'outre-mer, 2 à l'international).

### Risques spécifiques à l'activité

#### – Prise de commandes, chiffre d'affaires et résultats dans un groupe fortement décentralisé :

La nature de l'activité routière ou des activités diversifiées conduit le Groupe à prendre en commande, réaliser, comptabiliser environ 100 000 chantiers dans l'année. En métropole, le chantier moyen réalisé est d'environ 66 000 euros. Aux milliers de chantiers de petite taille et de courte durée s'ajoutent quelques grands chantiers en France et surtout à l'international, en Europe centrale, aux États-Unis et dans l'Océan Indien. La prise de commandes suit en grande majorité la réponse à des appels d'offres. Les études et la prise de commandes sont sous la responsabilité des responsables d'exploitation en charge de plus de 1 200 établissements répartis à travers le monde pour être au plus près des besoins du client et des marchés à réaliser. La multiplicité des contrats et leur faible montant répartissent les risques d'erreurs ou de mauvaises réalisations et permettent de limiter les risques de perte importante sur un contrat. Des outils d'étude et de suivi analytique des contrats sont à la dis-

position des entités. Très tôt et bien avant l'obligation des normes comptables, Colas a opté pour la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement qui permet un meilleur contrôle du chiffre d'affaires et des résultats de chantiers. Des outils informatiques, notamment en France, permettent un suivi de performances des chantiers au jour le jour. Les résultats des activités de travaux et de services correspondent aux prestations mesurées, acceptées par le client et éventuellement complétées d'une évaluation interne. Les contrôles de validité sont sous la responsabilité des organes de direction des filiales du Groupe.

– **Les commissions de marchés** : les soumissions à des marchés de taille importante ou exceptionnels par leur nature, ainsi que les projets dans un nouveau pays (ces éléments sont définis dans les procédures internes et/ou dans les délégations de pouvoirs), doivent être soumis à l'approbation préalable d'une commission de marchés de la filiale ou du Groupe. Ainsi, en 2005, 73 commissions de marchés se sont réunies pour examiner les conditions de réponse à des appels d'offres, se répartissant ainsi : 26 dans l'Océan Indien, 26 en Europe centrale, 6 au Maroc et en Afrique, 11 en France métropolitaine et aux Antilles, 4 en Europe du Nord, soit un nombre en augmentation de 57 % par rapport à 2004 ;

– **Les acquisitions, cessions** : Colas s'est toujours développé avec une forte proportion de croissance externe (acquisitions). Un processus d'acquisition étant par nature porteur de risque, toute création, acquisition ou cession d'entreprise (titres ou actifs) ou de biens immobiliers fait l'objet de demandes préalables d'investissements ou de désinvestissements spécifiques, avec constitution d'un dossier d'étude défini dans le guide des procédures internes. Les dossiers d'acquisition analysent la cible, l'existant, les risques éventuels, un plan d'entreprise à cinq ans, les éléments financiers essentiels et leurs conséquences au niveau de la société acquéreur et du Groupe. Ces opérations sont présentées à la Direction Générale du Groupe et font l'objet d'un accord préalable avant présentation au Conseil d'administration de la filiale réalisant l'acquisition. Ainsi, en 2005, cinq commissions se sont réunies pour examiner les conditions d'acquisition de sociétés ou d'actifs ;

– **Des actifs immobilisés importants** : l'activité nécessite un parc matériel et un nombre d'installations de production importants. Les investissements sont réalisés dans le cadre d'autorisations annuelles. Le montant des investissements réalisés est suivi mensuellement. Les procédures d'achats d'équipements visent à optimiser les prix d'acquisition dans le cadre, pour certains équipements, de protocoles négociés au niveau Groupe (France, Europe, monde). L'entretien et les visites légales de ces équipements sont sous la responsabilité des directions du matériel des filiales dont les objectifs sont la protection du patrimoine et la productivité des chantiers. La durée des amortissements des équipements est définie au niveau Groupe pour optimiser les possibilités de déduction fiscale et veiller à ce que la valeur comptable des actifs ne soit jamais inférieure à leur valeur économique. Chaque année, le parc matériel est ré-analysé afin d'éliminer des bilans les matériels qui doivent être réformés et mis au rebut.

– **Des stocks et biens immobilisés** : ils font l'objet d'inventaires physiques réguliers et d'une certification annuelle.

– **Sécurité et Santé** : la sécurité au travail et durant le transport des hommes est une priorité pour chaque société du Groupe. D'importants efforts humains et financiers sont consacrés à l'amélioration des conditions de sécurité et de protection des hommes. Un système de contrôle, de suivi et de reporting de ces indicateurs est organisé ;

– **Environnement** : les réglementations environnementales font l'objet de vérifications régulières de leur respect. Les obtentions des certifications ISO de qualité et environnementales se poursuivent avec l'objectif d'une certification pour l'ensemble des installations industrielles. Une Direction Environnement, au niveau de Colas SA, dispose d'un réseau de correspondants dans les filiales. Elle veille à faire appliquer les orientations définies par la Direction Générale en laissant une large autonomie aux filiales pour s'adapter au mieux à chaque problématique spécifique locale ;

– **Éthique** : dans ce domaine du respect de l'éthique et de l'intégrité, des règles ont été établies et énoncées depuis de nombreuses années, reprises dans un fascicule des principes de conduite et rappelées en première page du fascicule des principes de gestion. En 2005, une lettre du Président-Directeur Général a été envoyée à l'ensemble des dirigeants du Groupe pour réaffirmer que ces principes étaient intangibles et que personne ne pouvait les transgresser. Ces principes sont rappelés régulièrement lors de réunions, séminaires, conventions régionales, nationales ou internationales. Des dispositifs de formation, de contrôle et de reporting sont en place. Ainsi, depuis deux ans, des efforts importants ont été consacrés à la tenue de séminaires de formation réalisés en association avec des juristes professionnels extérieurs : en République tchèque (novembre 2003), en Hongrie (février 2004), en Suisse (avril 2004), en Finlande (avril 2004), en Angleterre (septembre 2004, avril, mai, juillet 2005), au Danemark (septembre 2005). En France, de nouvelles actions de formation sont programmées pour le début de l'année 2006 et seront dispensées à un ensemble très large de collaborateurs de filiales. Des amendes pour infraction aux règles de concurrence ont été infligées à certaines filiales en 2005, notamment à la filiale Colas Île-de-France – Normandie. En dehors du fait que des procédures d'appel de ces décisions sont en cours, ces sanctions de faits isolés, souvent très anciens (15 ans) ou antérieurs à la date d'entrée des sociétés concernées dans le Groupe, ne reflètent absolument pas l'application, par les filiales, des principes de conduite du groupe Colas qui réaffirme sa volonté inflexible d'exercer l'ensemble de ses métiers dans le respect total de l'éthique et des lois.

### Risques financiers et comptables

#### Élaboration des informations financières et comptables

L'élaboration des informations financières et comptables est réalisée à partir d'éléments issus des chantiers (comptabilité à l'engagement). Ces éléments sont transmis aux unités de travaux qui les complètent, les valident puis les transmettent à leur tour à la direction comptable de la filiale qui va les compléter, les valider, s'assurer de leur cohérence, pour élaborer les comptes sociaux et consolidés de la filiale. Chaque filiale ou territoire (à l'international) constitue ainsi un palier de consolidation. Le reporting est conçu pour être totalement

homogène avec les états consolidés, les évaluations sont identiques, les éléments qui doivent être retraités sont à tout moment identifiés, les budgets, le reporting et la consolidation sont établis à partir des mêmes structures économiques et selon les mêmes définitions. L'organisation est basée sur les structures de gestion du Groupe, de l'échelon de base jusqu'au niveau le plus synthétique : chantier ou unité industrielle, agence, filiale, Groupe. Les règles comptables utilisées sont les normes IFRS.

#### Documents, règles et procédures de gestion et de contrôle interne

Dans le cadre du contrôle interne, les principaux documents et procédures sont les suivants :

- les rapports de chantier, d'atelier, et les rapprochements de factures (périodicité quotidienne) ;
- les enregistrements des engagements de dépenses (personnel, matériel et fournitures) ;
- les analyses de prix de revient de chantier : suivi à tout moment du total des dépenses engagées sur un chantier ;
- les rapports d'activité par filiale et/ou pays (périodicité mensuelle) ;
- les situations périodiques qui établissent les résultats du centre ou de l'agence (périodicité mensuelle par centre/agence) ;
- les tableaux mensuels de résultat après impôt (périodicité mensuelle pour filiales et Groupe) qui sont consolidés et permettent, le quinze de chaque mois suivant le mois d'activité, de connaître le chiffre d'affaires, les principaux indicateurs financiers et les résultats, y compris le résultat net du Groupe. Ces chiffres sont comparés mensuellement au niveau de chaque filiale et de chaque direction générale avec les budgets ;
- les bilans et comptes de résultat trimestriels ;
- les situations de trésorerie arrêtées journalièrement par les sociétés : elles permettent de réaliser une consolidation journalière au niveau métropole et un état consolidé mensuel pour l'ensemble du Groupe. Ces chiffres sont comparés avec les prévisions mensuelles sur un horizon de trois mois ;
- les réunions avec les principaux dirigeants en charge de l'exploitation des filiales, organisées en général tous les deux à trois mois, sous la présidence du Président-Directeur Général de Colas SA, pour analyser l'évolution de l'activité, de la conjoncture, de la stratégie, ainsi que des questions d'actualité.

Les principes de gestion et de contrôle sont définis, pour l'essentiel, dans les documents suivants : fascicule de principes de gestion du Groupe, fascicule de principes de conduite, charte environnementale, délégations de pouvoirs, notes d'instruction émanant de la Direction Générale, des directions fonctionnelles, des directions régionales et des filiales. Ces documents sont en grande partie regroupés dans un manuel de principes de gestion couvrant les principaux domaines de l'entreprise et mis à disposition sur un serveur intranet.

#### Normes comptables – Moyens – Consolidation centrale

Les états financiers consolidés suivent les règles comptables définies par le Groupe et diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation. Ces règles sont définies en coordination avec la société mère Bouygues. Ces règles comptables sont généralisées à l'ensemble des filiales afin d'avoir une consolidation homogène. Lorsque les normes locales sont différentes, celles-ci font l'objet de retraitements. La liasse de consolidation utilisée est identique

dans l'ensemble du Groupe et la remontée des informations pour la consolidation se fait par paliers pour des raisons de rapidité et de qualité du traitement de l'information. Les méthodes comptables respectent les principes de sincérité, de véracité, de prudence et de permanence dans le temps. Les comptabilités générale et analytique de chaque entité doivent à tout moment être en parfaite concordance. Les moyens humains comprennent une quinzaine de personnes pour Colas SA, environ 200 personnes dans les sièges des filiales métropolitaines, 400 en agences et, à l'international, environ 150 personnes dans les sièges et 300 en agences ou sur chantiers, soit, au total, plus de 1 000 personnes pour un périmètre qui comprend 505 sociétés consolidées. En 2005, le Groupe qui s'était préparé au passage aux normes IFRS a établi ses premiers comptes consolidés en normes IFRS avec succès et maintenu un double référentiel : normes françaises et normes IFRS.

### Risques financiers

Dans la société Colas SA, comme dans les filiales métropolitaines, la signature d'engagement de crédit n'est pas déléguée. À l'international, les pouvoirs sont restreints à un nombre très limité de collaborateurs en fonction des législations sur les sociétés locales. Les émissions de cautions ou d'engagements hors bilan ne sont en général pas déléguées, sauf pour Colas SA où le Conseil d'administration a délégué au Président-Directeur Général le pouvoir d'émettre avais, cautions ou garanties à hauteur d'un montant maximum de 150 000 000 d'euros. Il n'y a pas de subdélégation de pouvoirs, à l'exception de l'émission des cautions de marchés (subdéléguées à des fondés de pouvoir, dans le cadre de règles de nombre et de qualité de signataires) et à l'exception des règlements de dépenses (également subdélégués à une liste limitée de fondés de pouvoirs avec des règles de fonctionnement sécuritaires). Le niveau et la composition de ces engagements font l'objet d'un compte rendu au Conseil d'administration deux fois par an. Dans les filiales, à l'exception des remises en état des carrières, le pouvoir d'émettre des cautions ou garanties n'est pas délégué. En France, la règle interne veut que les engagements hors bilan soient émis au bénéfice des filiales par Colas SA. À l'international, chaque société a ses propres règles en fonction des législations locales.

En France, la gestion de la trésorerie est centralisée et s'appuie sur des conventions entre Colas SA et ses filiales. Ainsi, les opérations de crédit ou de placement de la trésorerie excédentaire sont gérées par la Direction Financière de Colas SA dans le cadre d'une charte de fonctionnement pour encadrer les risques liés à ces opérations. Les mêmes principes sont diffusés aux filiales à l'international qui gèrent leur trésorerie dans la devise locale du pays. L'appréciation et la gestion des risques de change et leur couverture éventuelle sont décentralisées mais en liaison avec la Direction Financière de Colas SA. À l'international, les contrats de crédit qui sont négociés localement sont systématiquement transmis préalablement à la Direction Financière du Groupe pour conseil en matière de conditions, de rédaction des contrats et de clauses juridiques. Les flux financiers en métropole ou à l'international font l'objet de procédures pour en assurer la sécurisation et réduire au maximum les risques de fraude (pouvoirs bancaires).

### Risques et Assurances

La politique de gestion des risques est centrée sur les hommes, les actifs de production et de transport, les chantiers et les produits fabriqués. Ces risques sont identifiés, analysés, en privilégiant une méthode de retour d'expérience. La prévention constitue l'axe majeur de travail pour bien évidemment diminuer la fréquence et l'intensité des sinistres. La politique intègre également la notion, importante dans les métiers Colas, de fractionnement des chantiers. Les enseignements issus des sinistres observés font l'objet d'une diffusion systématique et aussi large que possible, aussi bien verticale que transversale. En 2005, un groupe de travail a élaboré des recommandations sur l'achat et la vente de matériaux recyclés ; un second a travaillé sur l'interférence entre l'organisation des chantiers et les accidents de la circulation.

Les risques sont suivis par les directions fonctionnelles, en particulier la Direction Juridique, de chaque filiale, sous l'autorité de son président. Ces risques sont systématiquement répertoriés sur une base de données mise à jour en temps réel par les filiales. La Direction Juridique de Colas SA supervise et apporte, chaque fois que cela est nécessaire, son expertise à la gestion de ces risques.

Les risques estimés sont gérés à tous les niveaux par la prévention, le transfert juridique du risque, la conservation du risque ou l'assurance du risque. Les risques principaux sont obligatoirement assurés. Le transfert à l'assurance est conditionné en fonction de la définition et de l'évaluation du risque (probabilité de survenance du dommage). L'assurabilité du risque reste assujettie aux contraintes du marché de l'assurance. Certains risques sont assurés par des polices Groupe gérées par Colas SA sur la base d'informations des filiales ; d'autres peuvent être couverts facultativement dans le cadre de polices existantes (il appartient aux filiales d'adhérer à ces polices) ; enfin, à l'international, certaines polices d'assurance sont souscrites localement, soit pour répondre à la législation locale, soit pour couvrir des risques de fréquence nécessitant une gestion de proximité.

Les assurances de responsabilité garantissent les dommages aux tiers et recouvrent principalement l'assurance automobile obligatoire, la responsabilité civile travaux, produit, exploitation et décennale. Les montants de garantie sont adaptés aux risques encourus et sont généralement supérieurs à 5 000 000 d'euros.

Les assurances de dommage aux biens couvrent les dommages qui pèsent sur les éléments d'actifs du patrimoine des sociétés. Les montants de garantie sont généralement égaux à la valeur des biens.

Pour les ouvrages en cours de construction, une assurance spécifique est souscrite quand il existe une obligation contractuelle.

### INFORMATIQUE

Les systèmes d'information utilisés traitant de la comptabilité, des finances et des ressources humaines tendent à être uniformisés. Un logiciel unique est opérationnel en France métropolitaine depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. À l'international, le nombre de logiciels, dans ces domaines, est limité et tient compte des spécificités locales (deux logiciels en Europe, un aux États-Unis, un au Canada, un en Afrique/Océan Indien, Antilles). En 2006 sera testé dans une filiale régionale un nouveau logiciel « métiers » destiné à être généralisé

à l'ensemble des filiales France puis des filiales européennes, avec l'objectif d'améliorer la performance et le suivi de l'exploitation.

Une filiale dédiée à l'informatique du Groupe, la Speig, est en charge de la sécurité des sites et des échanges de données, de la fiabilité de ces systèmes, de leur évolution, de leur modernisation, de leur installation dans les filiales en France. Elle apporte une assistance aux sociétés à l'international.

La sécurité informatique vise à maintenir la disponibilité permanente des systèmes d'information et à veiller à ce qu'ils ne puissent être détournés de leurs fonctions initiales.

Face aux risques de vol, de malveillance interne ou externe, d'usages détournés ou d'accidents (incendie, inondation), des mesures spécifiques sont mises en place et améliorées de manière continue, afin notamment d'être en mesure de restaurer une situation avant incident : protection des données sensibles, développement des systèmes anti-intrusion, utilisation des procédures d'authentification et de traçabilité, sauvegardes fiables et régulières des données.

### AUDIT

La Direction Audit du Groupe est composée de six auditeurs encadrés par un directeur. Elle est directement rattachée au Président.

Les objectifs de l'audit interne consistent principalement en :

- l'évaluation du système d'organisation mis en place au sein des sociétés et établissements audités pour maîtriser leurs risques, assurer la protection du patrimoine, la fiabilité des comptes et de l'information, ainsi que le respect des règles et procédures du Groupe et la conformité aux lois et règlements en vigueur ;
- la proposition d'améliorations du fonctionnement de l'entité auditée afin qu'elle puisse accroître son efficacité.

Le programme annuel d'audit est approuvé par le Président. Il comporte en moyenne une dizaine de missions dans les entités françaises et internationales. Les entités ayant rejoint le Groupe récemment et celles dont le dernier audit remonte à plus de cinq ans constituent le cœur de cible du programme d'audit.

Ainsi, en 2005, ont été auditées : à l'international, le groupe des filiales canadiennes Terus, la société Colas Danmark et ses filiales, les sociétés indonésiennes Wasco, ABS et sa filiale SRC ; en France, la filiale GTOI à la Réunion, les filiales routières Screg Sud-Est, Sacer Paris-Nord-Est, Screg Grands Travaux, Colas Île-de-France – Normandie, la société de carrière CCM.

À ces missions d'audit d'établissements peuvent s'ajouter des missions à caractère plus technique ou plus ciblé, comme, en 2005, la mission de finalisation de l'audit des sociétés tchèques (audit démarré en 2004) ou la mise à disposition d'auditeurs pendant cinq semaines dans le cadre de l'étude d'une reprise de société.

Chacune des missions donne lieu à un rapport d'audit diffusé au Président, aux directeurs fonctionnels du siège de Colas SA, à la Direction Générale géographique concernée, pour l'international et l'outre-mer, ou à la Direction Générale de la société concernée, en France métropolitaine, ainsi qu'aux organes de Direction de l'entité auditée.

Un exemplaire de ce rapport est systématiquement adressé aux Commissaires aux comptes. La Direction Audit a, en retour, connaissance des rapports établis par les Commissaires aux comptes des sociétés du Groupe.

Les Commissaires aux comptes sont informés du programme annuel d'audit interne. Des réunions périodiques entre auditeurs internes et externes sont prévues pour connaître les travaux des uns et des autres et vérifier la complémentarité des diligences.

### INFORMATION ET COMMUNICATION

La production et la diffusion d'informations en interne et vis-à-vis des tiers participent au développement du contrôle interne. Les systèmes d'information en place permettent de gérer et de contrôler l'activité. Les collaborateurs sont également de ce fait sensibilisés à l'importance que revêt ce contrôle dans la communication d'informations fiables et conformes aux exigences légales.

La communication interne, rattachée au Président-Directeur Général, est en charge de diffuser un magazine d'informations deux fois par an, dénommé « Routes », dans l'ensemble des sociétés. Un portail intranet permet également la diffusion d'informations rapides et régulières. Des réunions annuelles réunissent les managers France et International, pendant lesquelles sont notamment présentées, à travers les budgets de chacun, les réalisations de chaque région ou filiale. Des conventions filiales et des conventions métiers constituent également des lieux privilégiés de diffusion d'informations et de « meilleures pratiques ».

La communication externe, rattachée au Président-Directeur Général, consiste à faire connaître les réalisations du Groupe (presse, relations publiques, mécénat...).

La communication financière, assurée par le Président-Directeur Général assisté du Secrétaire Général, consiste à communiquer à l'ensemble de la communauté financière (banques, analystes financiers, investisseurs, compagnies d'assurances) les informations qui leur sont nécessaires.

Le contrôle interne actuel a pour objectif de permettre à Colas le développement harmonieux d'une croissance rentable. Il est donc axé sur la prévention et la maîtrise des risques qui résultent des activités ou de toute autre nature, et a comme objectif majeur d'obtenir la fiabilité des états comptables et financiers, et de donner une image fidèle de Colas à ses actionnaires, ses clients et ses collaborateurs. Les efforts pour améliorer et moderniser ce contrôle interne sont et seront poursuivis. Le contrôle interne ne peut cependant constituer une garantie absolue et la vigilance dans ce domaine doit être permanente.

Le Président

## **Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de la société Colas SA, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière (Exercice clos le 31 décembre 2005)**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Colas SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

La Défense et Paris, le 23 février 2006

Les Commissaires aux comptes

MAZARS & GUÉRARD

Julien Marin Pache  
Gilles Rainaut

SALUSTRO REYDEL  
Membre de KPMG International

Jean-Claude Reydel